

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15868	02431	2014	

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 2

Analyse

Affaire : OBSERVATION PHÉNOMÈNE AÉROSPATIAL NON IDENTIFIÉ (PAN).

Le jeudi 12 mars 2015 à 13 heures 00 minute.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 25 octobre 2014 _____ accompagné de sa conjointe _____ se présentent au bureau de notre unité afin de relater l'observation d'un phénomène aérospatial dont ils ont été témoins dans la nuit du 13 au 14 septembre 2014. A cette occasion, ils ont remarqué l'évolution de points lumineux au dessus du département du Val de Marne (94).

Ils ont souhaité signaler ce fait à la suite d'une rencontre avec un contrôleur aérien lors de la fête de l'humanité qui les a incité à prendre attache avec la Gendarmerie des transports Aériens à ORLY (94).

EXPOSÉ DES FAITS

Le 14 septembre 2014 entre minuit 15 et minuit 30, plusieurs points lumineux (ronds de couleur jaune) sont observés dans le ciel du Val de Marne (94), entre les communes de CHAMPIGNY/MARNE (94) et CRÉTEIL (94). En provenance du Nord-Est, ces objets naviguent de manière linéaires, lentement, sans bruits et par vagues successives. Leur nombre est approximativement estimé à une quarantaine de points.

L'environnement géographique dispose d'une urbanisation dense. Aucun site jouissant d'une sensibilité quelconque ne semble avoir été survolé.

ENQUÊTE**1. Progression des investigations**

L'enquête a été diligentée sous la forme administrative.

relate les faits.-----**(Pièce n°02)**---

est entendu.-----**(Pièce n°03)**---

Les deux témoignages sont globalement concordants.

A l'issue de leurs auditions, les personnes ont été invitées à prendre attache avec le Groupe d'Études et d'Informations sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (GEIPAN) par le biais de leur site internet (www.cnes.geipan).

remet un croquis et plusieurs vidéos du phénomène. Ces dernières font l'objet d'une exploitation.-----**(Pièces n°04, 05 et 06)**---

Des investigations aux fins de rapprochement et recoupement sur l'observation sont effectuées et se révèlent négatives.-----**(Pièce n°07)**---

Les déclarations et prises de vues laissent présumer d'un lâcher de « lanternes thaïlandaises ».-----**(Pièce n° 08)**---

L'enquêteur

Code unité 15868	Nmr P.V. 02431	Année 2014	Nmr dossier justice
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------

Nmr pièce 2	N° feuillet 1 / 3
-----------------------	-----------------------------

Analyse et références

Affaire **OBSERVATION PHÉNOMÈNE AÉROSPATIAL NON IDENTIFIE (PAN)**

Le samedi 25 octobre 2014 à 15 heures 20 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe _____ Nom _____ Prénom _____

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

---Je me présente devant vous suite à votre invitation afin de relater les faits dont j'ai été témoin le dimanche 14 septembre 2014 aux environs de 00 heure 30 minutes alors que je me trouvais à mon domicile.-----

---À cette occasion, j'ai observé un phénomène aérospatial que je n'explique pas et que je n'ai pas pu identifié.-----

SUR LA PERSONNE ENTENDUE

--- Je réside à l'adresse indiquée ci-dessus depuis le 18 juillet 2014. Je vis avec Monsieur mon compagnon ainsi que mon fils

SUR L' OBSERVATION**Question** : Que pouvez-vous nous dire sur votre observation?---**Réponse** : Le 14 septembre 2014, j'ai observé des points lumineux dans le ciel. Cela arrivé par groupe de 05 voire 12 environs. Il n'étaient pas très haut. Ils provenaient de L' Est et ils avançaient en formation. J'avais l'impression qu'ils avançaient à la même vitesse et qu'ils avaient le même écartement entre eux. J'ai commencé à observer le phénomène aux environs de minuit 15. J'avais été intrigué par le bruit d'un pétard alors je suis sortie pour voire. Il s'agissait de jeunes dans la rue, cela n'avait rien à voire avec ce que j'ai vu mais c'est ce qui m'a fait regarder dehors. Nous étions trois à mon domicile.-----

---Je pense que le phénomène a duré 30 minutes ou un peu plus.-----

---Les lumières avançaient de l' Est vers l' Ouest. Peu avant d'arriver sur nous elles ont tourné vers le Sud. Une fois au sud, on les perdait de vu. J'ai déduit que nous avions perdu de vu car le phénomène nous faisait dos ou qu'il y avait un nuage. Je ne suis pas en mesure de dire les zones qui ont été survolées. Je ne suis pas en mesure d'estimer la hauteur. -----

---Il s'agissait de points lumineux comme un rond de couleur jaune. Les points lumineux étaient linéaires. Ils avançaient bien droit.-----

Question : Y a t' Il eu contact interaction avec l'environnement (contact avec le sol, tiers, bâtiments)?---**Réponse** : Non, c'était dans le ciel.-----**SUR LES CONDITIONS D'OBSERVATION DU PHÉNOMÈNE****Question** : Quelles étaient vos occupations juste avant votre observation ?---**Réponse** : Je regardais la télévision avec mon compagnon et sa nièce. Nous avons mangé et nous étions dans le salon.-----**La personne entendue****L'Officier de Police Judiciaire**

Question : Quelle est l'adresse précise du lieu d'observation ?---

Réponse : Il s'agit de mon domicile.-----

Question : Où vous trouviez vous exactement ?---

Réponse : Nous sommes au dernier étage (dixième). Il s'agit d'un bâtiment de logements intermédiaires. Nous avons observé le phénomène depuis la terrasse. Il n'y a pas de vitre qui nous sépare.-----

Question : Quelle a été la durée de l'observation ?---

Réponse : Cela a commencé le 14/09/2014 vers minuit 15 jusqu'au 14/09/2014 minuit 45.-----

Question : Qu'est ce qui a mis fin à l'observation ?---

Réponse : J'avais froid alors je suis rentrée.-----

Question : D'autres témoins ont ils vu le même phénomène que vous ?---

Réponse : Oui la nièce de mon compagnon qui se nomme (20 ans) et mon compagnon (51 ans).-----

Question : L'observation s'est faite de manière continue ou discontinue ? Si discontinue, pourquoi s'est elle interrompue puis a repris ?---

Réponse : Discontinue, je suis rentrée à plusieurs reprises pour prendre une veste et des jumelles.-----

Question : Comment s'est finie cette observation ?---

Réponse : J'en avais marre c'est tout.-----

Question : Avez vous vu le phénomène directement avec vos yeux ?---

Réponse : Oui.-----

Question : Le phénomène a t il été observé au travers d'un instrument ?---

Réponse : Aussi, c'était avec des jumelles de marque VIVITAR, le grossissement est 12X25 et les références sont DCF 12X25 77M 1000M.-----

Question : Quelles étaient les conditions météorologiques ?---

Réponse : Le ciel était relativement dégagé. Les conditions étaient nocturnes. Il n'y avait pas de vent, pas d'orage. Il ne pleuvait pas.-----

Question : Pouvez vous relater les conditions astronomiques ?---

Réponse : Je ne sais pas.-----

Question : Y avait il des équipements allumés ou actifs durant l'observation ?---

Réponse : Ma télévision était allumée. Le salon était éclairé. Les agglomérations étaient éclairées comme d'habitude. Je n'ai pas vu de dysfonctionnement.-----

Question : Y a t il eu des bruits lors de l'observation ?---

Réponse : Il devait y avoir un peu de son de télévision. Par contre, je n'ai pas entendu de moteur d'avion, pas de tonnerre, pas de grondements. Les points lumineux étaient silencieux. Il n'y avait que les bruits habituels, c'est à dire les voitures qui passent et le ronronnement de l'autoroute.-----

SUR LA DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE

Question : Quel était le nombre de phénomènes ?---

Réponse : Multiple, j'ai observé 5 ou 6 groupes de points lumineux et ce au minimum. Les groupes étaient toujours solide, il n'y a pas eu de division ou dislocation. Les points lumineux de chaque groupe avançaient ensemble.-----

Question : Pouvez vous préciser la forme, la couleur et la luminosité de chaque phénomène ?---

Réponse : Je n'ai pas vu d'engin, juste des points lumineux. A l'œil nu on ne pouvait pas distinguer la forme. A la jumelle, j'ai pu voir qu'il s'agissait de rond jaune. Au niveau luminosité, c'était comme des phares. C'était assez fort.-----

Question : Y a t il eu la présence d'une traînée ou d'un halo ?---

Réponse : Non.-----

Question : Y a t il eu des bruits en provenance du phénomène ?---

Réponse : Non.-----

Question : Pouvez vous exprimer les dimensions du phénomène par rapport à un objet familier ?---

Réponse : Non car c'était tellement loin.-----

Question : Quelle distance y avait il entre vous et le phénomène ?---

Réponse : Je ne suis pas en mesure de l'estimer.-----

Question : Quelle était la position initiale du phénomène dans le ciel ?---

Réponse : Ils venaient de l'Est, depuis les villes de JOINVILLE LE PONT (94) et CHAMPIGNY SUR MARNE (94). Pour moi, ils ont survolé ces communes.-----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Question : Quelle était la position finale du phénomène ?---

Réponse : Les points lumineux se sont dirigés vers le Sud. Je pense qu'ils ont disparu au dessus de CRETEIL (94).-----

Question : Précisez la trajectoire du phénomène ?---

Réponse : Toujours en ligne droite depuis l'Est puis virage vers le Sud. Selon moi, le phénomène restait à la même hauteur. S'agissant du virage vers le Sud, il s'agissait d'une courbe.-----

Question : Quelle portion du ciel a été parcourue par le PAN durant l'observation ?---

Réponse : Je ne suis pas en mesure de l'estimer.-----

Question : Y a t il eu des effets sur l'environnement ?---

Réponse : Non.-----

RECONSTITUTION DE L' OBSERVATION

---Mon compagnon a fait une vidéo du phénomène. J'ai essayé de prendre des photographies avec mon téléphone portable mais cela ne rendait rien. On ne voit pas les points lumineux.-----

---Je ne peux pas vous décrire avec exactitude et sur une carte les mouvements faits par le phénomène.

DIVERS

Question : Décrivez vos émotions pendant et après l'observation ?---

Réponse : Nous étions intrigués. C'est plus mon compagnon qui était intrigué. Au début, je m'en fichais un peu, puis c'est devenu contagieux. Nous avons fait pleins de suppositions. Nous pensions à des drones ou des ULM. Nous avons fait pleins de suppositions, tout ce qui peut passer par la tête.-----

Question : Qu'avez vous fait après l'observation ? En avez vous parlé ? Comment vos interlocuteurs ont réagi ? Avez vous fait des recherches pour comprendre ce que vous avez vu ?---

Réponse : Mon compagnon a téléphoné à la Police je crois. Le 14/09/2014 dans l'après-midi, nous sommes allés à « la fête de l' humanité ». Nous avons vu un stand au nom de « Orly » de là mon compagnon a discuté avec un homme qui lui a donné vos coordonnées. Je ne suis pas en mesure de vous dire qui était ce monsieur. Il doit travailler à la tour de contrôle de l'aéroport ou connaître quelqu'un qui y travaille.-----

Question : Quelle interprétation faites vous de ce que vous avez vu ? Qu'avez vous pensé ? Quels sont les éléments qui justifient votre interprétation ?---

Réponse : Je ne sais pas et je m'en fiche un peu. Je reste curieuse mais pas plus que ça.-----

Question : Avant votre observation, quel intérêt portiez vous au phénomènes aérospatiaux étranges ? Aviez vous une opinion sur le sujet ?---

Réponse : Je ne porte pas d'intérêt à ce genre de phénomènes. Je suis rationnelle, bien qu'ils ne soient pas identifiés, ils viennent de quelque part.-----

Question : Cette observation a-t-elle changé votre avis sur les Phénomènes aérospatiaux non identifiés ?---

Réponse : Non.-----

Question : Pensez vous qu'il y a une explication rationnelle à votre observation ?---

Réponse : Oui.-----

Question : Pensez vous que ce que vous avez observé puisse constituer un trouble à l'ordre public ?---

Réponse : Oui, je n'exclue pas une intervention malveillante ou des essais militaires ultras secret. Je pense à de l'espionnage ou des choses comme cela. Je pense à des repérages fait de nuit et en altitude.-----

Question : Pensez vous que ce que vous avez observé puisse correspondre à des lanternes chinoises ?---

Réponse : Je ne sais pas ce que c'est.-----

Question : Avez vous autre chose à déclarer ?---

Réponse : Non.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A le 25 octobre 2014 à 16 heures 25 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15868	02431	2014	

Nmr pièce	N° feuillet
03	1 / 4

Analyse et références

Affaire **OBSERVATION PHENOMENE AÉROSPATIAL NON IDENTIFIE (PAN)**

Le samedi 25 octobre 2014 à 16 heures 45 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

---Je me présente devant vous suite à votre invitation afin de relater les faits dont j'ai été témoin le 14/09/2014 aux environs de minuit 15. A cette occasion, j'ai observé un phénomène aérospatial que je n'explique pas et que je n'ai pas pu identifier.-----

SUR LA PERSONNE ENTENDUE

---Je réside à l'adresse indiquée ci-dessus. J'habite avec ma compagne Madame

SUR L' OBSERVATION

Question : Que pouvez-vous nous dire sur votre observation?---

Réponse : L'observation s'est faite le 14/09/2014 pendant un demi heure de minuit 15 à minuit 45. Nous avons découvert cela par hasard suite à un bruit de pétard. Nous sommes allés sur la terrasse et et nous avons remarqué des lumières dans le ciel. Nous nous sommes dit que c'était étrange.-----

Nous avons vu des points lumineux étalés de manière linéaires avançaient de manière linéaire. Ils éclairaient très peu et au niveau forme les quatre premiers étaient rectangulaires. La couleur était plus jaune.-----

---De là où je suis, je regarde beaucoup les avions aller sur l'aéroport d'Orly. Si je prend l'axe d'atterrissage de ces avions de ligne, les points lumineux naviguaient plus proche de mon appartement. Je n'ai pas vu d'avions dans le ciel à ce moment là. Je pense qu'au moment du phénomène nous devons avoir du vent d' Ouest. Pour moi, les lumières allaient dans le sens du vent et pas à contre courant.-----

---S'agissant de l'altitude, j'estime que ces points lumineux étaient à environ 500 mètres. Les points venaient du Nord Est et se dirigeaient vers le Sud Ouest. On peut dire en direction d' Orly. On peut dire que c'était leur cap. Lorsqu'ils arrivaient au niveau de l'usine EDF là où il y a les deux cheminées rouge et grises, les points disparaissaient.-----

---En tout, j'ai du voir 03 ou 04 vagues dans chaque vague il devait y avoir une dizaine de lumière. En tout, j'ai du apercevoir une quarantaine de ces points.-----

---Je précise qu'au dessus de chez moi, j'ai un couloir d'hélicoptère donc j'ai l'habitude de voir des aéronefs. Donc je sais reconnaître les bruits d'un aéronef. Ce qui m' a intrigué c'est que les phénomènes ne faisaient aucun bruit. Au début, j'ai pensé qu'il s'agissait de petits ULM ou des aéronefs à propulsion électrique ou des drones. Ils avançaient lentement et à vitesse constante. Ils avançaient en formation. Ils gardaient la même forme et le même écartement.-----

La personne entendue**L'Officier de Police Judiciaire**

---Dans un premier temps, j'ai appelé la Police car j'étais très intrigué notamment du fait de la situation internationale. Après, j'ai pris mon appareil photographique semi pro et j'ai fait un film du phénomène.---

Question : Y a t' il eu contact interaction avec l'environnement (contact avec le sol, tiers, bâtiments)?---

Réponse : Non.-----

SUR LES CONDITIONS D'OBSERVATION DU PHÉNOMÈNE

Question : Quelles étaient vos occupations juste avant votre observation ?-----

Réponse : Nous regardions la télévision avec ma compagne et ma nièce. Nous avons entendu un gros bruit de pétard dans la rue. Nous sommes sortis sur la terrasse pour voir ce que c'était et en rentrant dans la maison, nous avons vu le phénomène.-----

Question : Quelle est l'adresse précise du lieu d'observation ?-----

Réponse : Il s'agit de mon habitation.-----

Question : Où vous trouviez vous exactement ?-----

Réponse : Nous étions sur la terrasse au dixième étage. La terrasse est située plein Sud. Nous avons quasiment une vision à 180°. Il s'agit d'une terrasse totalement découverte.-----

Question : Quelle a été la durée de l'observation ?-----

Réponse : Environ une demie heure de minuit 15 à minuit 45.-----

Question : Qu'est ce qui a mis fin à l'observation ?-----

Réponse : Le phénomène s'est arrêté de lui même. Je suis retourné voir si il y avait d'autres vagues tout au long de la nuit et ce jusqu'à 03 heures du matin.-----

Question : D'autres témoins ont ils vu le même phénomène que vous ?-----

Réponse : Oui, ma compagne et ma nièce
Ma nièce est étudiante en archéologie, elle a 20 ans. Cette dernière était tout aussi étonnée que nous. Je précise que c'est la première fois que j'observe un tel phénomène.-----

Question : L'observation s'est faite de manière continue ou discontinue ? Si discontinue, pourquoi s'est elle interrompue puis a repris ?-----

Réponse : Discontinue car je suis rentré chercher l'appareil photographique.-----

Question : Comment s'est finie cette observation ?-----

Réponse : Les lumières ont disparu d'elles mêmes et n'ont pas réapparu.-----

Question : Avez vous vu le phénomène directement avec vos yeux ?-----

Réponse : Oui.-----

Question : Le phénomène a t il été observé au travers d'un instrument ?-----

Oui avec un appareil photographique qui permet de filmer. Il s'agit d'un CANON D70 Comme c'est mon métier, je sais m'en servir. Le peu de luminosité fait que la mise est au point était compliqué à obtenir. J'ai du filmer 4 minutes environs. Sur ce temps, il n'y a que quelques secondes d'observables.-----

Question : Quelles étaient les conditions météorologiques ?-----

Réponse : Il faisait nuit. C'était légèrement nuageux, les nuages étaient plutôt haut dans le ciel. Sauf, au Sud, en direction d'Orly où les nuages étaient plus importants et plus bas. J'ai pensé que les lumières étaient avalées par les nuages. A mon avis le vent venait de l' Est. Il n'était pas très fort. C'était plutôt beau temps, légèrement nuageux.-----

Question : Pouvez vous relater les conditions astronomiques ?-----

Réponse : Oui, la lune était au ¼. Elle se trouvait au dessus de la terrasse des voisins. Les lumières se trouvaient à droite de la lune. Je vous fait un croquis de cette situation que vous joindrez au présent. Je n'ai pas vu d'étoiles, ni de planètes.-----

Question : Y avait il des équipements allumés ou actifs durant l'observation ?-----

Réponse : Chez moi la télévision était allumée. L'éclairage public était allumé. Au loin, on pouvait voir les lumières de banlieue.-----

Question : Y a t il eu des bruits lors de l'observation ?-----

Réponse : Je n'ai rien entendu, c'est ce qui était intrigant d'ailleurs.-----

SUR LA DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE

Question : Quel était le nombre de phénomènes ?-----

Réponse : Multiple, en plusieurs vagues.-----

Question : Pouvez vous préciser la forme, la couleur et la luminosité de chaque phénomène ?-----

Réponse : Tous étaient des petits points lumineux jaunes. Sur chaque vague, les premiers étaient rectangulaires les autres ressemblaient à des points.-----

Question : Y a t il eu la présence d'une traînée ou d'un halo ?-----

Réponse : Non.-----

Question : Y a t il eu des bruits en provenance du phénomène ?-----

Réponse : Non.-----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Question : Pouvez vous exprimer les dimensions du phénomène par rapport à un objet familier ?-----

Réponse : Non, c'est impossible.-----

Question : Quelle distance y avait il entre vous et le phénomène ?-----

Réponse : C'est compliqué d'estimer, je ne peux pas être affirmatif mais j'estime à environ moins 02 kilomètres.-----

Question : Quelle était la position initiale du phénomène dans le ciel ?-----

Réponse : En gros, au dessus de CHAMPIGNY SUR MARNE (94).-----

Question : Quelle était la position finale du phénomène ?-----

Réponse : J'estime que cela doit être approximativement au dessus de la Seine à CRETEIL (94) ou ALFORVILLE (94).-----

Question : Précisez la trajectoire du phénomène ?-----

Réponse : Le phénomène a survolé CHAMPIGNY SUR MARNE (94), MAISON ALFORT (94), CRETEIL (94) et peut être ALFORTVILLE (94).-----

Le phénomène était en ligne droite à altitude constante. Les objets étaient en train de naviguer.-----

Question : Quelle portion du ciel a été parcourue par le PAN durant l'observation ?-----

Réponse : En gros 70° dans le ciel.-----

Question : Y a t il eu des effets sur l'environnement ?-----

Réponse : Non ;-----

RECONSTITUTION DE L' OBSERVATION

---J'ai fait une vidéo que je vous ai fournit. En ma présence, vous en avez fait une copie fidèle.-----

---Vous me présentez une photographie aérienne du site. Sur celle-ci j'ai tracé la trajectoire et le survol du phénomène. Vous pourrez l'annexer au présent.-----

DIVERS

Question : Décrivez vos émotions pendant et après l'observation ?-----

Réponse : Pendant, j'étais stupéfait. C'est très intrigant. Comme je suis curieux, j'ai fait des recherches. Cela m'a un peu empêché de dormir. Ensuite, j'ai voulu porter le phénomène à la connaissance des autorités.-----

Question : Qu'avez vous fait après l'observation ? En avez vous parlé ? Comment vos interlocuteurs ont réagi ?-----

Réponse : J'en ai parlé à un contrôleur aérien qui m'a donné les coordonnées de la Gendarmerie des transports Aériens. Le contrôleur aérien était étonné. Je ne connais pas son identité. Lui, il a pensé à un exercice militaire ou à des drones.-----

Question : Quelle interprétation faites vous de ce que vous avez vu ? Qu'avez vous pensé ? Quels sont les éléments qui justifient votre interprétation ?-----

Réponse : Je ne sais pas quoi en penser. J'ai fait pleins de supputations. J'ai pensé à des drones ou à des ULM. J'ai pensé à un truc de repérage comme si quelqu'un avait essayé de voir si il pouvait être décelé. Comme si c'était un ballon d'essai pour voir si c'était repérable.-----

Question : Avant votre observation, quel intérêt portiez vous au phénomènes aérospatiaux étranges ? Aviez vous une opinion sur le sujet ?-----

Réponse : Oui, mais je ne suis pas un fondu. Je suis curieux. Je trouve ça intéressant mais je ne suis pas obnubilé. En revanche, je suis fasciné par les avions.-----

Question : Cette observation a-t-elle changé votre avis sur les Phénomènes aérospatiaux non identifiés ?-----

Réponse : Non.-----

Question : Pensez vous qu'il y a une explication rationnelle à votre observation ?-----

Réponse : Non, je ne sais pas ce que c'est. Pour moi je pense qu'il y a une intervention humaine.-----

Question : Pensez vous que ce que vous avez observé puisse constituer un trouble à l'ordre public ?-----

Réponse : Potentiellement oui mais ça dépend de ce que c'est. Je suis naturellement préoccupé du fait de la situation actuelle, je suis vigilant.-----

Question : Connaissez vous le GEIPAN ?-----

Réponse : Non.-----

Question : Pensez vous que ce que vous avez observé puisse correspondre à des lanternes chinoises ?-----

Réponse : J'y ai pensé à un moment donné, mais ce n'est pas possible que cela soit ça. Certaines auraient du brûler dans l'air. De plus, cela n'aurait pas pu garder cet alignement constant. Cela ne scintillait pas. C'était plus comme une lumière électrique, une petit phare en courant continu.-----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Question : Avez vous autre chose à déclarer ?-----

Réponse : Le phénomène ne s'est pas reproduit. Je n'ai rien d'autre à ajouter.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 25 octobre 2014 à 18 heures 00 minute.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15868	02431	2014	

Nmr pièce	N° feuillet
04	1 / 2

Analyse et références

Affaire **OBSERVATION PAN**

Le samedi 25 octobre 2014 à 18 heures 05 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à [redacted], rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

---Lors de son audition prise ce jour dans nos locaux, [redacted] a élaboré un croquis à main levé, au stylo bille bleu.---

---Le but de ce dessin était de permettre aux enquêteurs de localiser le phénomène et de suivre le trajet.---

---Aussi, [redacted] a élaboré ce croquis seul, sans orientation du service d'enquête.---

---Disons joindre au présent ce croquis (feuillet 2/2).---

Dont procès verbal fait et clos à [redacted] le 25 octobre 2014.

L'Enquêteur

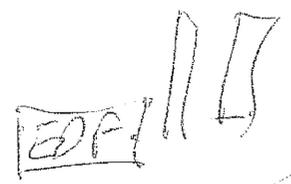
LUNE
TRÈS FORMÉE
MAIS PAS PLEINE



↳ STAGE
DÉCOUVERT

7 bis RUE DU MARÉCHAL LECLERC
ST MAURICE

CLOUTIER → MAISONS
EGLISE ALFORT



DISPARITION
DES
LIGNES
ÉLECTRIQUES



OR24 ←



Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15868	02431	2014	

Nmr pièce	N° feuillet
05	1 / 4

Analyse et références

Affaire **Observation PAN – VIDEOS**

Le samedi 25 octobre 2014.

Nous soussignés Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

--- Disons avoir procédé à la copie fidèle des vidéos remises par _____ à nos services.---

---Soit 05 fichiers vidéos : MVI_4438.MOV ; MVI_4445.MOV ; MVI_4446.MOV ; MVI-4447.MOV et MVI_4448.MOV.---

---Les fichiers informatiques ainsi remis ont fait l'objet de deux copies sur DVD+R/16x 4.7GB, 2hr de marque « imation ».---

---Ces opérations se sont déroulées dans nos locaux.---

---A l'issue, chaque support est côté au présent comme suit :

---Un exemplaire est joint à la procédure originale transmise à Monsieur le Préfet du Val de Marne à CRETEIL (94) : OBSERVATION PAN EXEMPLAIRE ORIGINAL.

---Le second exemplaire est inséré à l'archive du présent procès-verbal : OBSERVATION PAN EXEMPLAIRE ARCHIVES.---

Dont procès verbal fait et clos à _____

le 25 octobre 2014.

L'enquêteur

BGTA PARIS-ORLY-UN

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15868	02431	2014	

Nmr pièce	N° feuillet
06	1 / 4

Analyse et références

Affaire **OBSERVATION PAN – EXTRACTION PRISES DE VUE (et avis enquêteurs)**

Le lundi 10 novembre 2014 à 15 heures 25 minutes.

Nous soussignés Adjudant

Assisté du Brigadier

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

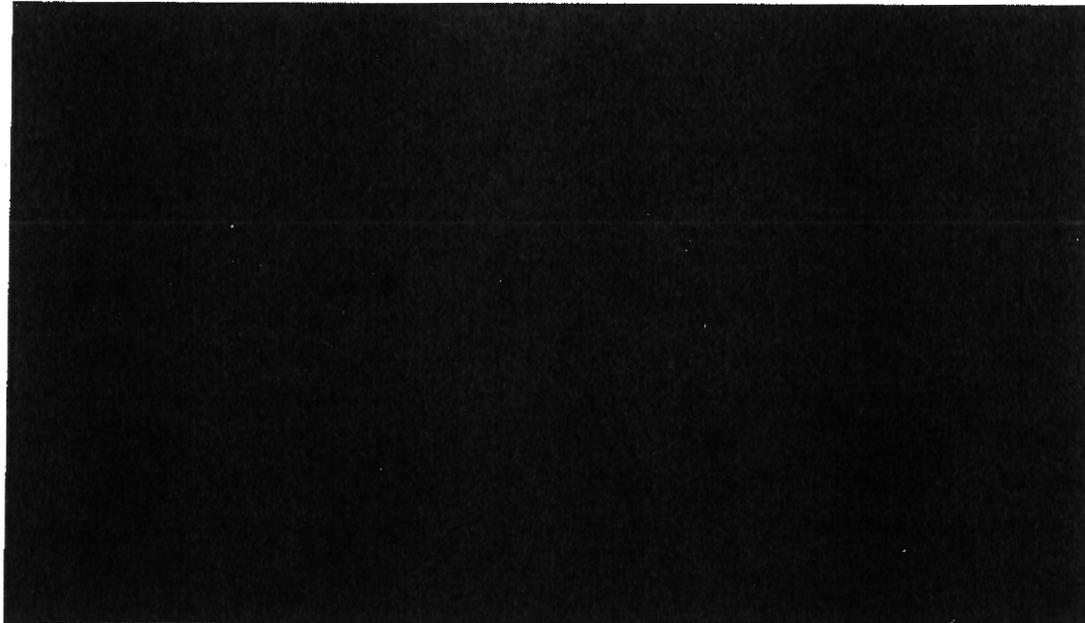
Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence, faisant suite aux vidéos remises par Mr _____ le jour de son audition.

--- Disons avoir extrait du CD-ROM joint à l'exemplaire original de la présente procédure, diverses vues que nous insérons au présent.---

--- En l'espèce, une prise de vue par vidéo.---

--- Mentionnons qu'il s'agit des prises de vue les plus pertinentes selon les enquêteurs.---

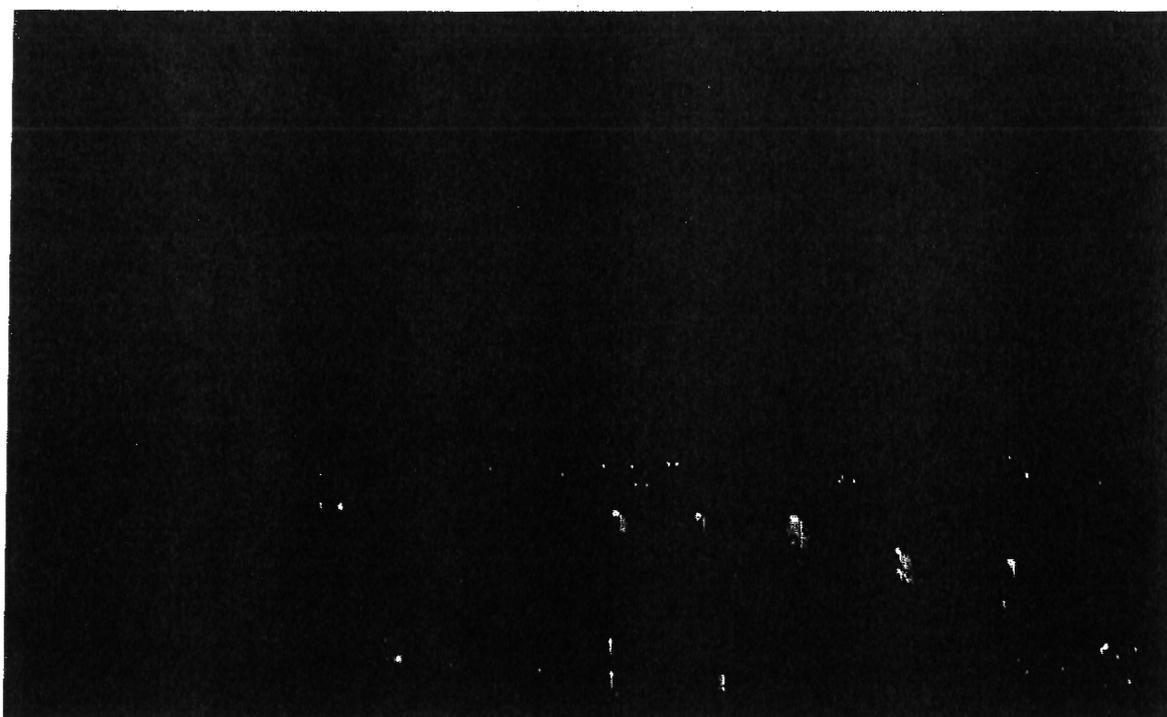


1 . Prise de vue extraite de la première vidéo (MVI_4438.MOV)

Les enquêteurs

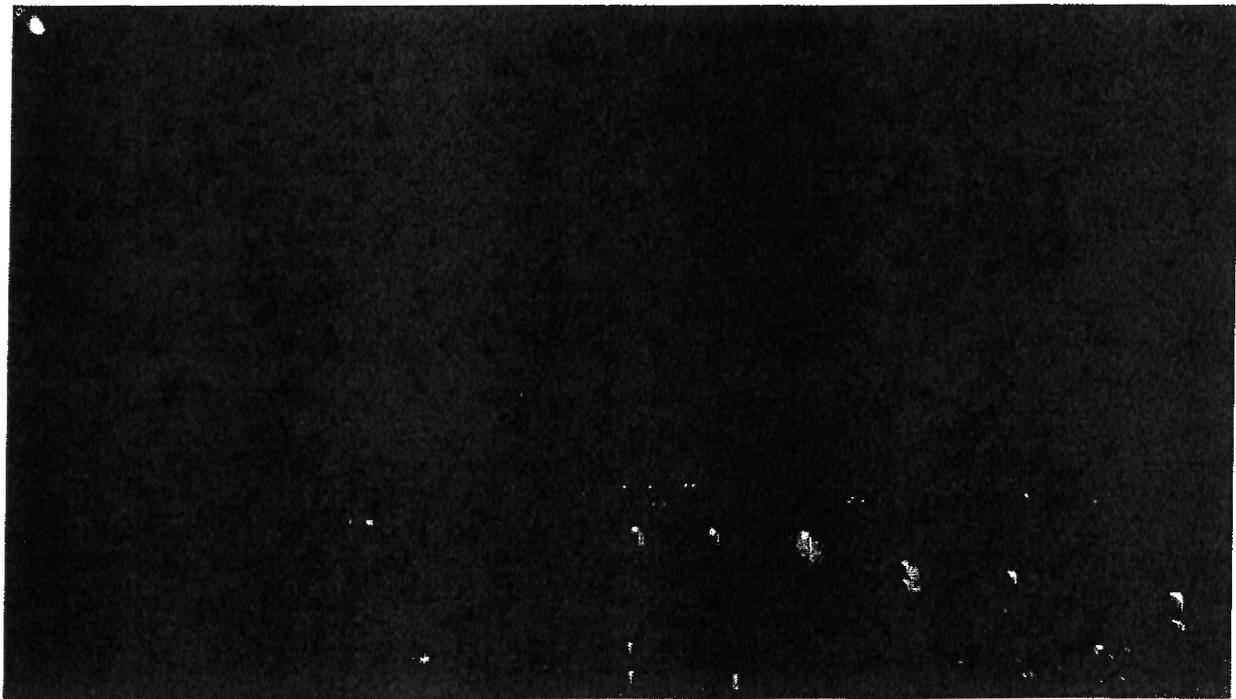


2. Prise de vue extraite de la deuxième vidéo (MVI_4445.MOV)



3. Prise de vue extraite de la troisième vidéo (MVI_4446.MOV)

Les enquêteurs



4.Prise de vue extraite de la quatrième vidéo (MVI-4447.MOV)



5.Prise de vue extraite de la cinquième vidéo (MVI_4448.MOV)

Les enquêteurs

Avis des enquêteurs

L'observation s'est faite en agglomération. Le phénomène paraît avoir survolé une zone fortement urbanisée. Toutefois, les communes ne peuvent être strictement identifiées.

On constate que l'éclairage public est présent et que les conditions climatiques sont claires rendant la visibilité bonne.

Les prises de vue 1 et 5 font apparaître un site industriel (usine EDF), en arrière plan. En l'espèce la centrale thermique de VITRY SUR SEINE située 18, *rue des Fusillés* 94400 Vitry-sur-Seine (94). On peut distinguer les cheminées de cette installation (Prise de vue 4) ainsi que leurs feux de signalisation (Prises de vue 1 et 4).

En outre les prises de vue 5 et 4 démontrent que la lune n'est pas entièrement pleine.

Les objets lumineux n'émettent aucun son.

L'activité humaine présente au moment des faits est difficilement perceptible.

L'étude des vidéos remises par Mr _____ semble apparenter le phénomène à des lanternes thaïlandaises.

Les enquêteurs présumant de ce fait, se basant sur les constatations suivantes : objets lumineux se déplaçant lentement sans bruit et par grappes.

Dont procès verbal fait et clos a _____, le 10 novembre 2014.

Les enquêteurs 

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15868	02431	2014	

Nmr pièce	N° feuillet
04	1/2

Analyse et références

Affaire **OBSERVATION PAN – RECHERCHES SUR SIGNALEMENT SIMILAIRE**

Le mercredi 12 novembre 2014 à 14 heures 05 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

---Disons avoir procédé à des investigations aux fins connaître si des cas similaires ont été signalés sur le département du VAL DE MARNE (94).---

---Disons avoir consulté de la base de données BDSP (Base de Données de Sécurité Publique) ;

---Disons avoir effectué des recherches sur le site du GEIPAN (pour la période du 12/09/2014 au 15/09/2014, Région Ile de France) ;

---Aucun signalement identique ou incident de quelque nature que ce soit n'ont été portés à notre connaissance par des tiers ou des services de l' Etat (Aviation Civile, ...).

---Mentionnons également ne pas avoir été destinataire de « mise en garde » ou information concomitamment aux faits (antérieurement et a posteriori) et susceptibles de s'y rapporter.---

Dont procès verbal fait et clos à

le 12 novembre 2014.

L'Enquêteur

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15868	02431	2014	

Nmr pièce	N° feuillet
3	1 / 4

Analyse et références

Affaire **OBSERVATION PAN**

Le vendredi 19 décembre 2014 à 17 heures 35 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous poursuivons l'enquête citée en référence,

---Eu égard aux déclarations des témoins et aux prises de vues (vidéos) remises, le phénomène laisse présumer à des « lanternes volantes »---

Ces lanternes retombent au sol à plusieurs kilomètres du lancé et peuvent occasionner des pollutions similaires à

« Les **lanternes célestes** (également appelées **lanternes volantes** ou **lanternes chinoises**) sont des ballons à air chaud . Fonctionnant sur le même principe que la montgolfière, les lanternes célestes ressemblent à de gros lampions capable de s'envoler. Elles sont conçues à partir de papier de riz fixé sur un cercle de bambou, et disposent d'un brûleur en papier de cire, relié au cercle de bambou par deux ou quatre fils de métal. Une fois allumée, la flamme chauffe l'air contenu dans la lanterne, abaissant ainsi sa densité, ce qui a pour effet de faire s'élever la lanterne dans les airs. Les lanternes célestes sont conçues pour voler tant que le brûleur reste allumé, après quoi elles redescendent lentement vers le sol.

Hormis la structure métallique, la surface des lanternes célestes est biodégradable (le papier de riz se désagrège au contact de l'eau après quelques mois). Mais, par souci de sécurité, certaines sont entièrement traitées contre le feu (traitement ignifuge) afin d'éviter au papier de s'enflammer au décollage ou pendant le vol. Ce traitement les rend moins biodégradables.

Les lanternes retombent au sol ou s'accrochent dans les arbres dans un rayon de 3 km du lancé et présentent le même niveau de pollution de des déchets abandonnés dans la nature. »

(source internet-WIKIPEDIA)

S'agissant de la sécurité :

Ces objets fonctionnent au moyen d' un brûleur, en conséquence, une telle utilisation incite à la prudence eu égard aux risques d'incendie.

Leur utilisation se fait à l'air libre, en respectant les consignes de sécurité délivrées par le constructeur.

L'enquêteur

---Nanti des éléments évoqués supra nous procédons à des investigations sur le site du GEIPAN (www.geipan.fr).---

---Il en ressort les éléments suivants :

« L'observation d'une lanterne peut durer de 1 à 10 minutes.

Souvent lancées en nombre, par dizaines, ces lampions-montgolfières d'environ un mètre de haut surprennent de nombreux témoins. La luminosité d'une étoile très brillante, une couleur jaune-orangé, voire rouge ou violet, un déplacement au gré du vent, ou un peu erratique selon les mouvements locaux de l'atmosphère, doivent facilement orienter le témoin vers cette hypothèse.



Photos de lâcher de lanternes thaï, vues de près et de loin

Ces lanternes éclairent une vingtaine de minutes et s'éteignent, brusquement ou lentement, selon le vent. Aux jumelles, ou si les lanternes sont proches, on distingue une forme de tonneau, et la flamme du lampion qui l'éclaire. L'hypothèse sera renforcée si l'événement arrive dans la nuit de samedi à dimanche, ou après une fête locale. A l'instant de la disparition, certains témoins pourront avoir l'illusion optique d'une ascension à vitesse vertigineuse.

Ces lâchers de lanternes sont devenus très fréquents : le plus gros distributeur en France en vend plus de 60 000 par an ! »



Un exemple de chute de lanterne avec extinction. Elle laisse apparaître en ombre chinoise une tâche noire.

L'enquêteur

Publication sur les lanternes thaïlandaises

« Nous publions aujourd'hui un lot volontairement regroupé de 24 cas de type « lanternes thaïlandaises » dont 22 ont fait l'objet d'un traitement allégé.

Depuis quelques années, le GEIPAN reçoit de nombreux rapports d'observations de boules orange, se déplaçant silencieusement dans le ciel nocturne, le plus souvent lors des soirées de week-end ou de fêtes.

Les premiers cas signalés ont fait l'objet d'enquêtes de terrain qui ont conclu assez rapidement à l'OBSERVATION de lanternes thaïlandaises, appelées aussi lampions chinois, lanternes célestes, lampions volants, montgolfières lumineuses. Il est devenu habituel de célébrer un mariage, une naissance, la nouvelle année ... en lâchant quelques-unes de ces lanternes lumineuses. Le plus gros revendeur en France en a écoulé plus d'un million depuis 2007 !

Malgré la mise en ligne d'un dossier d'information à ce sujet, les cas signalés de lanternes restent très nombreux, et alléger leur traitement est devenu nécessaire.

Comment le GEIPAN traite-t-il un cas "lanterne thaïlandaise" ?

Lorsqu'un témoin signale l'OBSERVATION d'une ou plusieurs boules orange se déplaçant silencieusement, plus ou moins en ligne droite, une nuit de week end ou de fête, l'hypothèse de lanterne thaïlandaise est privilégiée. La vérification consiste à s'assurer que l'OBSERVATION a duré moins de 10 minutes, et que le vent local est cohérent avec le sens de déplacement observé ; vérification parfois compliquée, car les stations météo sont quelquefois loin du lieu de l'OBSERVATION, qu'en cas de vent très faible, on ne sait pas modéliser les brises locales, et aussi quand les indications de direction données par les témoins sont approximatives.

Le GEIPAN fait ensuite une rapide recherche sur Internet ou auprès de la mairie pour s'informer d'éventuelles fêtes ou mariages ; recherches souvent vaines, car les auteurs de lâcher n'informent les autorités que très rarement (alors qu'ils devraient le faire !).

Dans la plupart des cas où le GEIPAN, suspectant des lanternes, a mandaté un enquêteur sur place pour vérifier cette hypothèse, celle-ci a été confirmée, et le cas classé "A". Mais le GEIPAN n'a pas les moyens humains nécessaires pour mener systématiquement ces enquêtes de terrain. Les cas d'OBSERVATION de lanternes sont donc le plus souvent classés "B" comme probable OBSERVATION de lanternes thaïlandaises, sans enquête de terrain, et donc sans preuve formelle.

Autre simplification quant aux informations liées au cas et mises en ligne sur le site web : les détails du témoignage (directions d'OBSERVATION, couleur, bruit, vitesse ...) ne sont plus renseignés, mais il subsiste le questionnaire ou PV de gendarmerie relatant l'OBSERVATION, une courte synthèse du cas et de l'enquête, et les liens ou cartes permettant de retrouver la météo locale.

Le GEIPAN engage vivement les observateurs de "boules orange", même s'ils ont été très surpris de par leur OBSERVATION, à envisager d'abord cette hypothèse de lanterne thaïlandaise avant d'en faire un rapport au GEIPAN. »

(Xavier Passot - Responsable GEIPAN)

Deuxième publication groupée de lanternes thaïlandaises

« (Encore un) Deuxième lot de témoignages de lanternes thaïlandaises !

Nous recueillons encore très régulièrement des témoignages de passage dans le ciel d'un ou plusieurs objets lumineux, ronds, la plupart du temps rouge-orangé, se déplaçant lentement (avec parfois de soudaines poussées très rapides à la verticale), et toujours sans bruit. Ces objets lumineux souvent envoyés par grappes forment parfois des triangles, polygones, dessinent des arabesques.

Les phénomènes, lorsqu'ils sont observés jusqu'au bout, disparaissent soudain, ou s'éteignent en laissant quelquefois apparaître des formes grisées. Nous recevons des photos, parfois des vidéos accompagnants quelquefois ces témoignages.

L'enquêteur

Les conditions atmosphériques locales au moment des faits sont vérifiées. Venant du Nord-Est, le vent moyen est de 19 km/h avec des rafales pouvant aller jusqu'à 31 km/h. -----(Pièce n°09)---

Une cartographie localisant le phénomène est réalisée. -----(Pièce n°10)---

Après attache avec les autorités administratives compétentes (Bureau des Polices Administratives – Préfecture du val de Marne – 94), il appert qu'une autorisation de lâcher de « lanternes thaïlandaises » a été délivrée sur une commune limitrophe du lieu d'observation à une date et une heure correspondant aux faits. Cette autorisation a fait l'objet d'un avis favorable émanant de la Direction Générale de l' Aviation Civile et de la Direction de la Police aux frontières. -----(Pièce n°11)---

Les caractéristiques du phénomène sont répertoriées de manière axiomatiques élaborant ainsi une hypothèse vraisemblable. -----(Pièces n° 12 et 13)---

Il n'y a pas eu d'incidence sur la circulation aérienne (civile ou militaire).----- (Pièce n°14)---

2. Description du phénomène

2.1 Éléments constitutifs :

Sur les caractéristiques des « points lumineux » :

- Nombre : quarantaine estimées,
- Forme : ronds (rectangulaires pour certains selon SURCIN Jean-Marc)
- Couleur : jaune,
- Bruit : aucun,
- Durée : l'ensemble du passage a duré 30 minutes environs, les objets se succédant.
- Déplacement : lent et linéaire , espacement constant entre les points lumineux, en plusieurs vagues, dans le sens et au gré des conditions météorologiques.

2.2 Éléments environnementaux :

Il n'y a pas eu d'interaction physique du phénomène avec l'environnement. Celui-ci a disparu soudainement et aucun contact avec le sol, des infrastructures ou des tiers n'a été constaté lors de l'observation par les témoins.

Les faits se sont déroulés au dessus de plusieurs agglomérations du Val de Marne aux abords de la commune de CRÉTEIL (94). La période durant laquelle ils se sont déroulés est propice aux événements festifs (samedi soir).

La préfecture du Val de Marne (94) a émis une autorisation pour un lâcher de « lanternes thaïlandaises » à l'occasion d'un événement privé.

3. Hypothèse

Les objets se déplacent tels des aérostats suivant le courant éolien.

Eu égard aux éléments évoqués supra, la description du phénomène permet d'établir le postulat qu'il s'agit d'un lâcher de « lanternes thaïlandaises » (ou lanternes célestes). Le fait observé ne présente aucune similitude avec des aéromodèles.

CLÔTURE

De l'enquête administrative effectuée, il ressort que les faits n'ont pas occasionné d'atteintes aux biens et aux personnes. Aucune incidence négative sur l'ordre et la tranquillité publique n'a été signalé. Le phénomène est identifié comme étant des « lanternes thaïlandaises ».

Conformément aux dispositions du protocole CNES/DGGN DCT/DA/2011-0005976 – DGGN/DOE/SDDOP30840, nous transmettons une copie dématérialisée au GEIPAN (geipan@cnes.fr), aux fins d'exploitation.

En conséquence, nous faisons parvenir à Monsieur le Préfet du Val de Marne à CRÉTEIL (94) la présente procédure ainsi constituée, tel que le détail en figure au bordereau d'envoi.

Dont procès verbal fait et clos à _____, le 12 mars 2015.

L' enquêteur

La fréquence de ces observations nous a permis de dresser une typologie des témoignages de lanternes thaï :

- Forme : boules, sphères, ronds, disques, triangles
- Couleur : jaune-orangé, rouge, orange vif, légèrement scintillant, halo de feu, rougeâtre,
- Plus rarement : blanc, violet, ou bleu.
- Bruit : aucun
- Durée : de 30 secondes à 3 minutes par boule, mais l'ensemble passage peut durer jusqu'à 10 minutes si les lanternes se succèdent.
- Déplacement : linéaire (selon le vent local), quelquefois perturbé (air instable), espacement constant entre les boules, mais certaines peuvent dépasser doucement les autres (air instable ou effet de perspective).

Les auteurs du lâcher, souvent pour une fête privée, se signalent rarement. Cependant les solutions de quelques cas, prouvées après enquête sur place et couplées avec cette typologie, nous permettent d'arriver à la quasi-certitude qu'il s'agit de lanternes thaïlandaises pour l'ensemble de ces cas classés « B Lanternes thaï ».

Nous avons fait une information précise à ce sujet (voir cette actualité ainsi que, sur notre page d'accueil, la rubrique « qu'est-ce que c'est ? »).

Malgré ces informations, les observateurs continuent à nous relater, très régulièrement, ce type d'observation, et ne sont pas toujours convaincus par nos explications, tant le spectacle qui leur est offert leur paraît étrange, voire surnaturel.

Nous avons donc décidé de regrouper l'ensemble des observations de lanternes, afin que la typologie décrite plus haut puisse être constatée par tous.

Une première mise en ligne, dédiée aux lanternes thaïlandaises, a eu lieu au mois de mai dernier. Celle du mois de novembre récapitule l'ensemble des cas recueillis de mai à septembre 2014. »

(source : geipan.fr)

---Disons joindre au présent une note émise par le GEIPAN concernant les lanternes volantes.(02 feuillets - 03pages)---

Dont procès verbal fait et clos à

le 19 décembre 2014.

L'enquêteur

INFORMATION GEIPAN - LES LANTERNES VOLANTES – UNE MEPRISE COURANTE

Depuis quelques années, le GEIPAN reçoit de nombreux rapports d'observations de boules orange, se déplaçant sans bruit dans le ciel nocturne, le plus souvent lors de week end ou de fêtes.

Les premiers cas relatés ont fait l'objet d'enquêtes de terrain qui ont rapidement conclu à l'observation de **lanternes thaïlandaises**, appelées aussi lampions chinois, lanternes célestes, lampions volants, montgolfières lumineuses. Ces lanternes thaïlandaises sont des lampions-montgolfières d'environ un mètre de haut : un sac en papier translucide dont l'ouverture inférieure est maintenue ouverte, et sous lequel est suspendue un brûleur en paraffine à enflammer.

Moins chères et à priori moins dangereuses que des feux d'artifices, elles sont maintenant couramment utilisées lors de fêtes, mariages, anniversaires, par des particuliers qui souhaitent ainsi souligner l'événement.

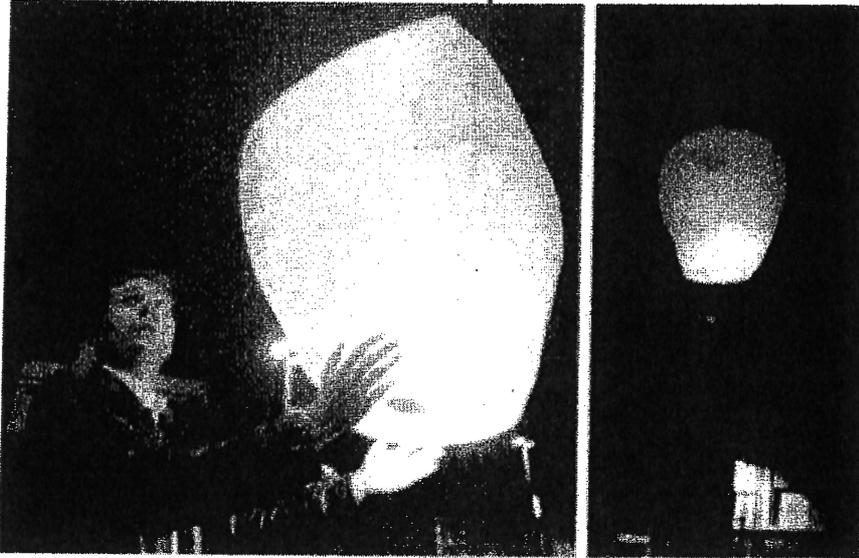
Les commander sur internet est simplissime, et il s'en écoulé, chez le plus gros revendeur en France, **près d'un million depuis 2007**, ce qui suggère un beau nombre de possibilités de lâchers par week-end, plutôt de nuit, car l'effet induit par ces lanternes n'est réellement appréciable que dans l'obscurité (voir photos).

Voici les caractéristiques d'une description de lanternes thaïlandaises

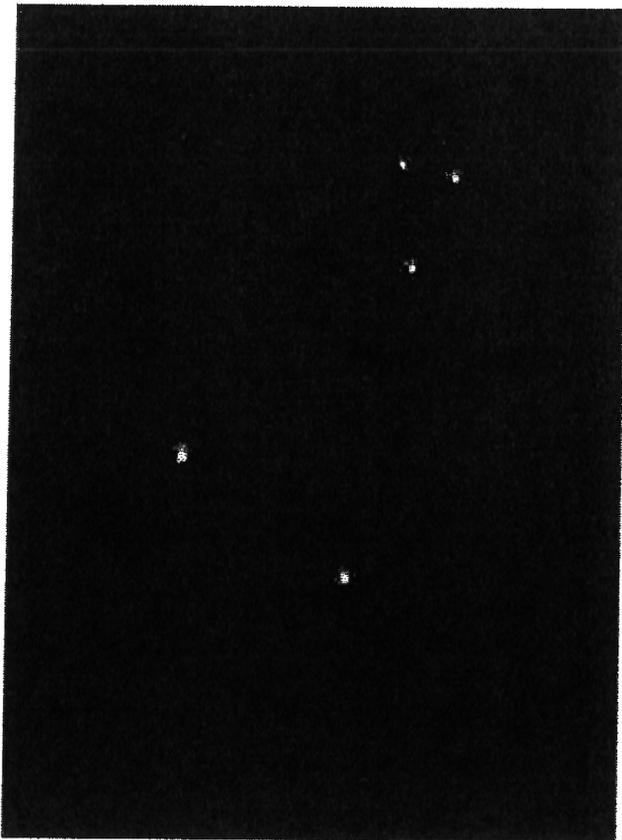
- Luminosité d'une étoile très brillante
- **Couleur jaune-orangé**, voire **rouge** ou violet, quelquefois blanc
- Souvent lancées par groupe de 3 ou plus ; une fois en vol, l'ensemble des points lumineux peut évoquer un polygone (un triangle lorsqu'il y a 3 lanternes) perçu quelquefois par les témoins comme un seul objet portant une lampe à ses extrémités. Cette perception d'une enveloppe à partir de points est un phénomène bien connu en psychologie de la perception Voir page Wikipédia [Psychologie de la forme](#)
- En vue latérale, si les lanternes sont proches ou si on les observe aux jumelles, elles apparaissent sous une **forme de tonneau** ou de **madeleine** avec la flamme du lampion qui l'éclaire de l'intérieur. Si elles passent au-dessus de l'observateur, celui-ci voit un disque ou une ellipse rouge-orangé avec un point très brillant jaune au centre.
- **un déplacement au gré du vent**, ou un peu erratique selon les mouvements locaux de l'atmosphère. Une vérification a posteriori est possible auprès de http://www.meteociel.fr/temps-reel/obs_villes.php pour comparer le sens du vent avec celui du déplacement des lanternes. On ne ressent souvent aucun vent au sol, alors qu'il souffle une bonne brise à quelques dizaines de mètres d'altitude.
- Ces lanternes éclairent au maximum **une vingtaine de minutes** et s'éteignent, brusquement ou lentement, selon le vent.
- Il est remarquable de noter que la perception de la forme d'origine fait place, lorsque l'objet s'éloigne, à celle d'une forme sphérique (boule), très couramment décrite, et surprenante pour les témoins qui ont pu participer à des lâchers de lanterne : en effet vues de près lors du lâcher, leur forme approximativement cylindrique ressemble à celle d'un tonneau.
- L'hypothèse sera renforcée si l'évènement arrive dans la nuit de samedi à dimanche, un jour de fête (ex : 24 et 31 décembre) ou après une fête locale.

- A l'instant de la disparition (de l'extinction, en fait), certains témoins pourront avoir l'illusion optique d'une ascension à vitesse vertigineuse.

1° Photo d'une lanterne sur le point d'être lancée :



2° Photos de lanternes en évolution dans le ciel, assez proches



Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15868	02431	2014	

Nmr pièce	N° feuillet
11	1/1

Analyse et références

Affaire **Observation PAN – INVESTIGATIONS PAR RAPPORT LACHER DE LANTERNES SIGNALES**

Le mercredi 11 mars 2015.

Nous soussigné, Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à , rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

---Faisant suite aux renseignements transmis par la Préfecture du Val de Marne (94) relatifs à l'autorisation d' un lâcher de lanternes céleste 63 quai d' Artois à LE PERREUX SUR MARNE (94),

---La commune de LE PERREUX SUR MARNE est située dans le département du Val de Marne (94).---

---Elle est sous l'autorité de Monsieur le Préfet du Val de Marne à CRETEIL (94).---

---LE PERREUX/MARNE (94) est à :

- 5 kilomètres de CHAMPIGNY/MARNE (94) – lieu présumé du début de l'observation ;
- 9 kilomètres de CRETEIL (94) – lieu présumé de la fin d'observation ;
- 6,5 kilomètres de ST MAURICE (94) – lieu où étaient les observateurs du phénomène ;
- 17 kilomètres de l'aéroport de PARIS-ORLY (94).

---Mentionnons l'alignement des communes LE PERREUX/MARNE – CHAMPIGNY/MARNE – CRETEIL allant sur un axe du Nord-Est vers le Sud-Ouest.---

Dont procès verbal fait et clos à

, le 11 mars 2015.

L'enquêteur

Code unité 15868	Nmr P.V. 02431	Année 2014	Nmr dossier justice
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------

Nmr pièce 13	N° feuillet 114
------------------------	---------------------------

Analyse et références

Affaire **Observation PAN – AVIS ENQUÊTEUR**

Le mercredi 11 mars 2015.

Nous soussigné Adjudant I

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

— Disons relater au présent notre avis concernant le phénomène eu égard à nos précédentes investigations.---

RAPPEL DES FAITS

Dans la nuit du 13 au 14 septembre 2014 aux environs de minuit 30 minutes, deux particuliers observent le déplacement de points lumineux dans le ciel. Le phénomène est linéaire et par vague. Il est en provenance du Nord Est et se déplace au Sud Ouest avant de disparaître brusquement au dessus de la commune de CRÉTEIL (94).

OBSERVATIONS (eu égard aux déclarations des témoins et aux vidéos remises)Sur les caractéristiques des points lumineux :

- Forme : ronds, rectangulaires pour certains (selon SURCIN Jean-Marc)
- Couleur : jaune,
- Bruit : aucun
- Durée : l'ensemble du passage a duré 30 minutes environs, les objets se succédant.
- Déplacement : lent et linéaire , espacement constant entre les boules,
- Fin du phénomène : disparition soudaine

AMBIANCE ET ENVIRONNEMENT

La période est propice à des événements festifs privés (samedi soir).

La préfecture du VAL DE MARNE a délivré une autorisation de lâcher de lanternes Thaïlandaises pour le jour des faits, après 23 heures 30 minutes.

Il n'y a pas eu d'interaction physique du phénomène sur l'environnement.

Mentionnons que les conditions météorologique du moment notamment le sens du vent (en provenance du nord-Est) démontrent que les « points lumineux » naviguent dans le sens et au gré du vent tels des aérostats.

En conséquence, les « points lumineux » ainsi décrits concordent avec un lâcher de lanternes Thaïlandaises.

Dont procès verbal fait et clos à

le 11 mars 2015.

L' enquêteur

GENDARMERIE NATIONALE**PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15868	02431	2014	

Nmr pièce	N° feuillet
14	1/A

Analyse et références**Affaire** **OBSERVATION PAN – ABSENCE DE TROUBLE A LA CIRCULATION AERIENNE.**

Le jeudi 12 mars 2015 à 10 heures 05 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à ORLY 94310, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence, aux fins de connaître si le phénomène a eu une incidence sur l'activité aérienne.

---Disons avoir pris attache avec la subdivision contrôle Orly (SNA-RP/ORY),

---Après avoir décliné notre identité, qualité et motifs de notre requête, il nous est confirmé qu'il n'y a eu aucun trouble à la circulation aérienne.---

---Mentionnons que l'aéroport de Paris-Orly dispose d'un « couvre-feu » aérien. Sauf dérogation et situations d'urgences, l'activité aéronautique (atterrissages-décollages) est suspendu à compter de 23 heures 00 minute.---

Dont procès verbal fait et clos à

le 12 mars 2015.

L'Enquêteur

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15868	02431	2014	

Nmr pièce	N° feuillet
09	1 / 2

Analyse et références

Affaire **OBSERVATION PAN**

Le jeudi 01 janvier 2015 à 15 heures 50 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

---Disons relater au présent les conditions météorologiques observées sur le secteur (abords) géographique et le moment (+/- 5 heures) considérés.---

---Les renseignements recueillis sont issus du site internet : « meteociel.fr ».---

---Ces observations météorologiques ont été relevées à Orly (94). L'heure locale doit être considéré comme « heure de Paris ».---

samedi 13 septembre 2014

1. INFORMATIONS JOURNALIERES

Température Maxi.	Température Mini.	Rafale maxi.	Précipitations 24h	Ensoleillement
23.2 °C	12.9 °C	37 km/h	0.2 mm	9.9 h

2. INFORMATIONS HORAIRES

Heure locale	Nébulosité	Visibilité	Température	Humidité	Humidex	Windchill	Vent moyen (rafales Max.)	Pression	Précip. mm/h
23 h	5/8	20 km	18.4 °C	65%	20.4	18 °C	17 km/h (31 km/h)	1022 hPa	aucune
22 h	3/8	20 km	18.4 °C	66%	20.5	17.8 °C	19 km/h (28 km/h)	1022 hPa	aucune
21 h	0/8	20 km	18.6 °C	66%	20.8	18 °C	20 km/h (35 km/h)	1021.9 hPa	aucune
20 h	6/8	25 km	20 °C	62%	22.4	19.8 °C	19 km/h (33 km/h)	1021.5 hPa	aucune
19 h	6/8	25 km	21.7 °C	57%	24.3	21.7 °C	20 km/h (37 km/h)	1021.2 hPa	aucune

Direction du vent : Vent venant du Nord-Est.

L'enquêteur

dimanche 14 septembre 2014

1. INFORMATIONS JOURNALIERES

Température Maxi.	Température Mini.	Rafale maxi.	Précipitations 24h	Ensoleillement
21.9 °C	14.6 °C	39 km/h	0 mm	6.9 h

2. INFORMATIONS HORAIRES

Heure locale	Nébulosité	Visibilité	Température	Humidité	Humidex	Windchill	Vent moyen (rafales Max.)	Pression	Précip. mm/h
5 h	7/8	12 km	15.7 °C	75%	17.5	15.2 °C	11 km/h (17 km/h)	1020.6 hPa	aucune
4 h	7/8	12 km	15.3 °C	78%	17.2	14.7 °C	11 km/h (19 km/h)	1021 hPa	aucune
3 h	2/8	12 km	14.6 °C	82%	16.6	14.1 °C	9 km/h (17 km/h)	1021.2 hPa	aucune
2 h		9 km	15.2 °C	80%	17.3	14.8 °C	9 km/h (17 km/h)	1021.7 hPa	aucune
1 h	1/8	15 km	16 °C	75%	18	15.2 °C	15 km/h (26 km/h)	1021.6 hPa	aucune
0 h	2/8	20 km	16.7 °C	71%	18.6	15.7 °C	19 km/h (31 km/h)	1021.6 hPa	aucune

Direction du vent : Vent venant du Nord-Est.

Dont procès verbal fait et clos à _____, le 01 janvier 2015 à 16 heures 35 minutes.

L'enquêteur

Les enquêteurs



▼ : Point d'observation : 7 bis rue du marechal Leclerc à St Maurice (sens de l'observation)

● : Cheminées de l'usine EDF



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TOUSSUS-LE-NOBLE, le 04 septembre 2014

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

Bureau de police aéronautique

Le directeur central
de la police aux frontières

à

Monsieur le Préfet du VAL-DE-MARNE
Direction des services du cabinet
Service des manifestations sportives, aériennes et
Secrétariat de la vidéosurveillance

Envoyé le: 04.09.14

O B J E T : Un lâcher de 35 lanternes célestes organisé le samedi 13 septembre 2014 à minuit, depuis le restaurant Le Set de Table du ALP CLUB situé au 63, quai d'Artois à LE-PERREUX-SUR-MARNE (94170).

Demande présentée par madame Laurence VILLY et monsieur Patrice RANCE.

REFERENCES : Votre demande d'avis en date du 02 septembre 2014, par télécopie.

En réponse à votre demande d'avis citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable à la demande présentée, sous réserve des prescriptions des services de l'aviation civile et du respect des consignes de sécurité prévues par le fabricant.

L'organisateur est invité à se rapprocher de son assurance afin de vérifier que les éventuels dommages soient pris en charge.

Pour le directeur central et par délégation,
Le commandant de Police E.F



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 3 septembre 2014

*Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Département Surveillance et Régulation Athis-Mons
Division Aviation Générale
Subdivision Aérodrômes et Exploitants aériens*

Le délégué Ile-de-France

à

Préfecture du VAL-DE-MARNE
Bureau des Polices Administratives
29 avenue du Général De Gaulle
94011 CRETEIL CEDEX

Objet : Lâcher de lanternes

Vous me transmettez, pour avis, la demande de Madame [redacted] qui sollicite l'autorisation d'effectuer un lâcher de 35 lanternes célestes au Perreux sur Marne, le 13 septembre 2014 à minuit.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suite à l'avis des services de contrôle aérien de la zone concernée, j'émetts un avis favorable à la demande sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Prendre impérativement contact, 15 minutes avant le lâcher, avec la Tour de Contrôle d'Orly au 01.49.75.65.85 afin de recueillir leur autorisation.
- L'enveloppe des lanternes est fabriquée à partir d'une matière non réfléchissante pour les radars.
- Si un gaz est nécessaire pour l'élévation des lanternes, celui-ci est non inflammable.
- Les lanternes sont sans emport d'aucune pièce métallique.

Cet avis ne préjuge en aucun cas des dommages causés par les retombées des lanternes. L'organisateur est invité à se rapprocher de son assurance afin de vérifier que ces éventuels dommages soient effectivement pris en charge.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICES DU CABINET
BUREAU DES POLICES ADMINISTRATIVES
ET DU CONTENTIEUX

Créteil, le 3 - SEP. 2014

2014/78/BAL

Madame,

Par courriel du 29 août dernier, vous avez sollicité l'autorisation d'organiser un lâcher de 35 lanternes célestes le 13 septembre 2014 à minuit, depuis le restaurant le set de Table situé 63 quai d'Artois à LE PERREUX SUR MARNE, à l'occasion de votre pacs.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette autorisation vous est accordée, sous réserve de la stricte observation des prescriptions suivantes :

- les règles de sécurité liées à l'utilisation des lanternes célestes devront être respectées (se reporter à la notice d'utilisation du fournisseur) ;
- l'enveloppe des lanternes célestes devra être composée d'une matière non réfléchissante pour les radars ;
- si un gaz est nécessaire pour l'élévation des lanternes, il devra être non inflammable ;
- les lanternes ne devront comporter aucun emport de pièce métallique ;
- le lâcher devra être effectué qu'a partir de 23h30;
- Contacter impérativement la tour de contrôle d'Orly au 01.49.75.65.85 quinze minutes avant le lâcher de lanternes.

Cet avis ne préjuge en aucun cas des dommages causés par les retombées des lanternes. L'organisateur devra s'assurer que ces éventuels dommages seront pris en charge par son assurance.

.../...

Tout accident ou incident devra être immédiatement signalé au Bureau de la police aéronautique (☎ 01.39.56.71.25) ou en cas d'impossibilité de joindre ce service, à la salle d'information et de commandement de la DCPAF (☎ 01 49 27 41 28 - H 24).

Le non respect des prescriptions énoncées ci-dessus entraînera l'annulation de la manifestation envisagée.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

[INTERNET] demande d'autorisation de vol de lanternes célestes

Sujet : [INTERNET] demande d'autorisation de vol de lanternes célestes

Cher Monsieur

Pour la fête de notre PACS, celui nous souhaiterions
faire envoler des lanternes célestes dans le ciel.

~~Le 13 septembre~~ à Minuit, s'envoleraient ~~95 lanternes~~ dans le ciel sur la terrasse du restaurant Le Set de Table du ALP CLUB, 63 Quai D'Artois, 94 170 Le Perreux/Marne, si vous acceptez de nous donner l'autorisation..

Nous avons eu d'autre part l'accord du restaurant qui souhaitera avoir le document d'autorisation avant de nous laisser faire partir nos lanternes..

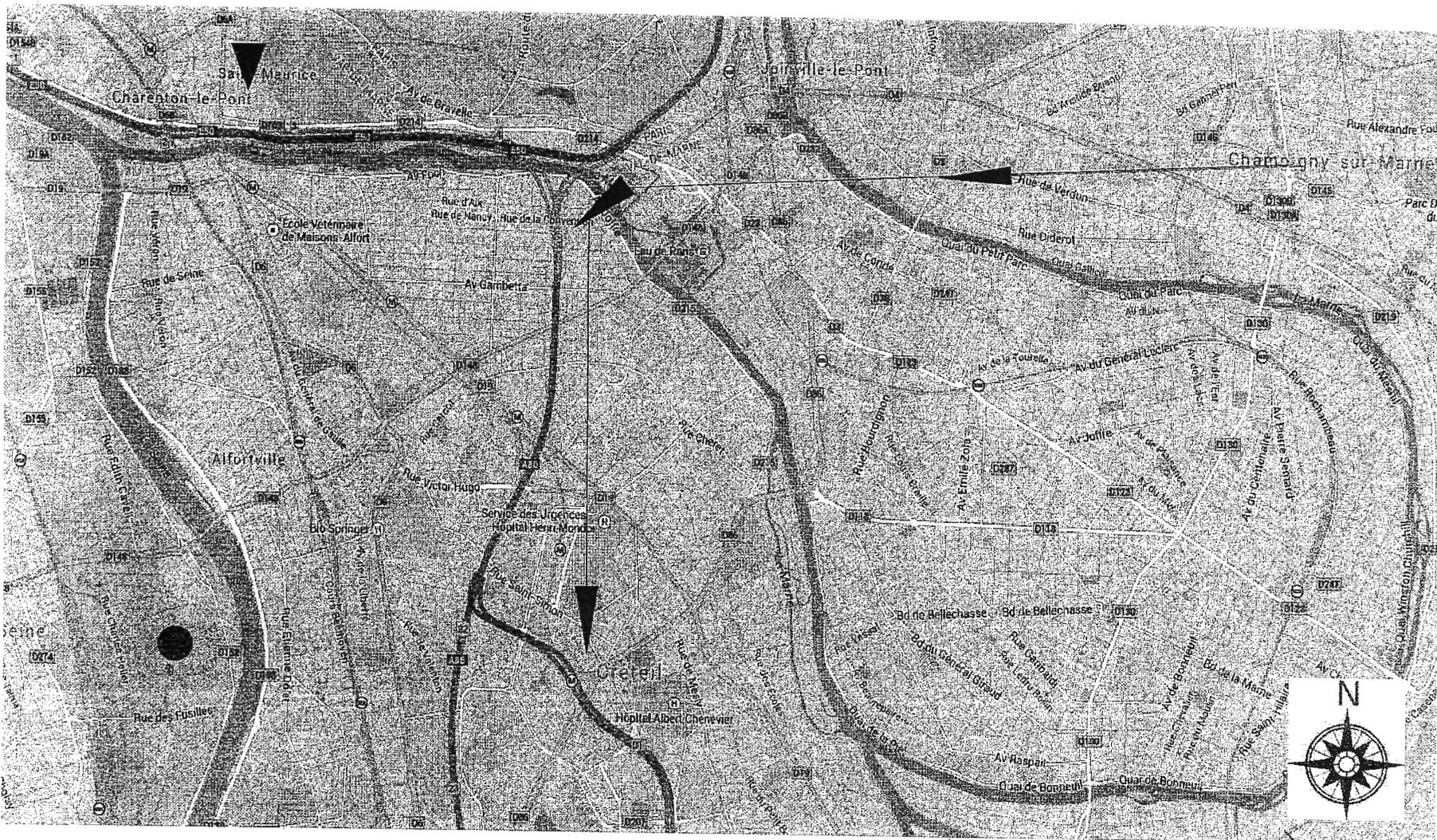
Ce serait une grande joie pour nous de recevoir une réponse favorable malgré notre tardive demande..

Merci de nous accuser réception de ce mail pour être sûr d'avoir noté votre bonne adresse mail.

Cordialement

100 km - 100 miles
Distance 08





Les enquêteurs

- ▼ : Point d'observation : 7 bis rue du maréchal Leclerc à St Maurice (sens de l'observation)
- : Cheminées de l'usine EDF
- ▲ : Trajet décrit par Mme



Les enquêteurs

- ▼ : Point d'observation : 7 bis rue du marechal Leclerc à St Maurice (sens de l'observation)
- : Cheminées de l'usine EDF
- ▲ : Trajet décrit par Mr